

# Recueil des actes administratifs

— n° 562

**12 décembre 2025**

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Arrêtés

Arrêté n° 2025-795 du 30 octobre 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-254 du 27 mars 2025 portant délégation de signature du président de La Fondation La Rochelle Université pour les opérations de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications informatiques de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-833 du 2 décembre 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet composantes et départements d'enseignement

Arrêté n° 2025-838 du 5 décembre 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

**Arrêté n° 2025-795 du 30 octobre 2025 modifiant  
l'arrêté n° 2025-254 du 27 mars 2025 portant  
délégation de signature du président de La Fondation  
La Rochelle Université pour les opérations de  
validation électronique, de visa et de constatation du  
service fait dans les applications informatiques de La  
Rochelle Université**

**LE PRÉSIDENT DE LA FONDATION LA ROCHELLE UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 719-205,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu les statuts de la Fondation La Rochelle Université,

Vu la délibération n° 2025-03-18-1 du 18 mars 2025 relative à l'élection du président de la Fondation La Rochelle Université (Sébastien Peltier),

Vu la délibération n° 2025-03-18-2 du 18 mars 2025 relative à l'élection des membres du bureau de la Fondation La Rochelle Université,

Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature – Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'annexe de l'arrêté n° 2025-254 du 27 mars 2025 portant délégation de signature du président de La Fondation La Rochelle Université pour les opérations de validation électronique, de visa et de constatation du service fait dans les applications informatiques de La Rochelle Université, la ligne suivante est supprimée :

Pacific	Lucie	Directrice	CRB20	
---------	-------	------------	-------	--

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 30 octobre 2025.

Le président de La Fondation La Rochelle Université

Sébastien Peltier

**Arrêté n° 2025-833 du 2 décembre 2025 portant  
délégation de signature du président de La Rochelle  
Université et modification de l'arrêté n° 2025-091 du  
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet  
composantes et départements d'enseignement**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts du Pôle Licences Collégium,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,  
Vu les statuts de l'Institut universitaire de technologie de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de  
La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet  
composantes et départements d'enseignement,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-091 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans le tableau figurant au paragraphe 3.7.3 intitulé « Affaires financières hors certification » :

Structure	Délégataire	Lignes
Campus Innov	Célia Molins, responsable projet OpenCampusInnov	Lignes 3.7.3

- > dans l'annexe – Délégations de signature financière, paragraphe 3.7.3 intitulé « Service Campus Innov » :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégué	Service	CRB	SO	Sous SO
MOLINS	CELIA	RESPONSABLE PROJET	OPENCAMPUSINNOV	CRB12	CAMPUSINNOV	

**Article 2 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera  
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 2 décembre 2025.

Le président  
Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-838 du 5 décembre 2025 portant  
délégation de signature du président de La Rochelle  
Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du  
30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet  
gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable  
publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de  
La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet  
gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé et son annexe *Délégations de signature  
financière*, sont apportées les modifications suivantes :

- > Délégation de signature est donnée à Cécile Hardy Radenac, en qualité de directrice des  
affaires financières et des achats publics, en lieu et place de Jean-Michel Brun ;
- > L'ensemble des délégations de signature consenties à Jean-Michel Brun dans le cadre de  
sa fonction de directeur des affaires financières et des achats publics, sont, par voie de  
conséquence, abrogées.

**Article 2**

La présente délégation de signature s'ajoute à celles d'ores et déjà consenties à Cécile Hardy  
Radenac, en sa qualité de responsable du service financier de la Direction des affaires  
financières et des achats publics.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera  
publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 5 décembre 2025.

Le président

Gérard Blanchard